

Licence Arts, mention Musicologie et Pratique de la musique

Dans ses contenus aussi bien que dans son organisation, la formation en Musique répond à une double exigence :

- S'inscrire dans une direction de création, d'expérimentation et de recherche.
- Inclure ses enseignements dans des directions professionnelles concrètes et multiples.

Pour mener à bien ces objectifs les programmes empruntent plusieurs directions :

- Musiques écrites de la tradition occidentale, musique contemporaine instrumentale ou électroacoustique
- Jazz et musiques non-écrites (ou de techniques mixtes)
- Ethnomusicologie et anthropologie de la musique
- Relation de la musique à d'autres disciplines (informatique, sciences sociales, arts plastiques, cinéma, théâtre, technologies du son, pédagogie...)
- Pratiques envisagées sous l'angle de la création et de la formation à l'exercice de l'enseignement

La Licence de musicologie est organisée en deux grandes sections d'étude :

- **le tronc commun** (ou majeure) qui représente environ 2/3 du volume des études ; il comprend notamment des E.C. de **technicités musicales** (audition, intonation, écriture), de **musicologie**, de **méthodologie** et de **pratique musicale**
- **la mineure de spécialisation**, environ 1/3 du volume des études. Il s'agit d'une spécialisation, obligatoire, à déterminer lors de l'année L1. Les étudiant.e.s suivant les cours de technicité de niveau initiation au sein du D.U « Initiation aux techniques de la musique » ont de fait une année de réflexion complète pour déterminer leur mineure). Cette « mineure de spécialisation » peut être :
 - **Composition Assistée par Ordinateur (C.A.O.)** : cette spécialisation offre un ensemble de connaissances et de méthodologies visant la création musicale ainsi que la réflexion sur l'état actuel des techniques de composition en relation avec les technologies numériques. Cette option facilite l'accès à des concepts, à des outils et à des pratiques que les étudiants pourront rencontrer au cours de leur vie professionnelle. L'orientation générale du cursus concerne la recherche et la création expérimentale tout comme la professionnalisation.
 - **Dramaturgie et scénographie du théâtre lyrique** : cette spécialisation vise à former les étudiants dans une optique professionnalisante, adaptée au théâtre lyrique contemporain, et à leur permettre de développer la capacité à entrer de plain-pied dans la partition et de pouvoir parler le langage de tous les intervenants artistiques (chanteurs, chefs d'orchestre, etc.).
 - **Enseignement de la musique** : cette spécialisation favorise l'acquisition des compétences musicales et didactiques, théoriques et pratiques, nécessaires à l'exercice concret des fonctions d'enseignement en vue de préparer le concours du CAPES ou de poursuivre en Master de pédagogie musicale

- **Ethnomusicologie** : cette spécialisation porte sur l'étude des toutes les formes de pratiques musicales dans le monde, selon une approche croisant la musicologie et l'anthropologie. Elle permet d'acquérir une solide culture dans le domaine des musiques de transmission orale, qu'elles soient qualifiées de « traditionnelles », « modernes », « populaires » ou « classiques », et d'appréhender les divers environnements professionnels liés aux secteurs de la valorisation des patrimoines musicaux et de la diffusion des musiques du monde.
- **Jazz et musiques improvisées** : cette spécialisation vise à l'acquisition d'une culture historique et stylistique du jazz, des musiques découlant de la culture métisse d'origine afro-américaine et de leur environnement ; à la maîtrise de la théorie, des notations et nomenclatures ; à la formation à l'improvisation, à l'analyse et la transcription ; à la pratique et création collectives
- **Musique occidentale de tradition écrite** : cette spécialisation forme à acquérir les outils et les méthodes pour parler et écrire sur la musique et développer une réflexion musicologique considérée comme une pratique à part entière, au même titre que la musique, indissociable du faire musical ; elle combine trois approches complémentaires : l'analyse des œuvres et des processus compositionnels, l'histoire des langages et des styles et la réflexion esthétique.

Les **cours de technicités musicales** ont pour objectifs : la formation de l'oreille du point de vue de l'écoute et de la notation de ce qu'on entend ; l'approche de l'évolution du langage, des formes et des techniques d'écriture par l'écoute, l'analyse et la pratique ; la pratique musicale avec chants monodiques et polyphoniques, lectures de partitions en différentes clés, polyrythmies diverses mêlant voix (déclamée ou chantée) et percussions corporelles.

PERSPECTIVES PROFESSIONNELLES

Remarque : Un certain nombre des professions évoquées ci-dessous nécessite une formation complémentaire aux spécialités non musicales qu'elles font intervenir (administration, gestion, conservation, journalisme, thérapie, etc.). Ces formations sont dispensées soit à l'université Paris 8 (gestion par exemple) soit dans des établissements spécialisés (écoles et instituts publics ou privés). Pour l'université Paris 8, se renseigner auprès des départements concernés.

PRATIQUES ARTISTIQUES

- Musicien·ne : instrumentiste ou chanteur (soliste ou en ensemble)
- Chef·fe de chœur
- Compositeur·rice
- Metteur·e en scène
- Réalisateur·rice en informatique musicale (RIM)

ENSEIGNEMENT ET RECHERCHE

- Musicologue, ethnomusicologue, enseignant·e-chercheur·e
- Chercheur·e en acoustique, musicologie, organologie
- Chercheur·e ou praticien.ne en thérapies musicales
- Professeur·e d'Education Musicale (collèges, lycées)
- Professeur·e de la Ville (Paris, Lyon, Grenoble...)
- Professeur·e d'Ecole Nationale de Musique et de Conservatoires Nationaux de Région (analyse, esthétique et histoire de la musique)
- Musicien·ne intervenant·e en milieu scolaire et dans les Écoles de musique
- Professeur·e des Écoles (avec spécialisation en musique)
- Animateur·rice socioculturel spécialité musique
- Animateur·rice musical (milieu hospitalier ou carcéral, ateliers d'éveil musical...)

TECHNIQUES DU SON, DE LA MUSIQUE ET DU SPECTACLE

- Pour la régie : régisseur·se son ; chef·fe de plateau ; assistant·e de régie
- Technicien·ne radio
- Illustrateur·rice sonore
- Ingénieur·e du son
- Designer·euse sonore

METIERS DE LA DOCUMENTATION, DE L'EDITION, DU JOURNALISME ET DU SECTEUR CULTUREL

- Bibliothécaire, documentaliste
- Différentes fonctions en entreprises culturelles (édition, industrie musicales, archives associatives, organisation de festivals, etc.)
- Délégué·e de production ; chargé·e de production ; assistant·e de production
- Dramaturge
- Différentes fonctions en entreprises de communication
- Travail en agence artistique : entrepreneur·e de spectacle.
- Différentes fonctions dans les institutions artistiques nationales ou régionales : ADIAM, FRAC, ARIAM, ADDM, DRAC, etc.
- Journaliste spécialisé·e : presse écrite et audiovisuelle
- Différentes fonctions dans les sociétés d'auteurs (SACEM, SACD, SDRM, etc.)